

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2023-082**

EN DATE DU : **18 DÉCEMBRE 2023**

OBJET : SANTÉ, DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE CHÂTELUS-MALVALEIX

ANNEXE LIÉE : //

L'an deux mille vingt trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Châtelus-Malvaleix, selon convocation le 08/12/2023, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

M. Jean-François BOUCHET a été désigné Secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS (23) : Mesdames et Messieurs

AUROSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, PILAT Hélène, POIRIER Michel, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR (4) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger donne pouvoir à MARSALEIX Guy
DARVENNE Céline donne pouvoir à GENEVOIS Jean-François
MOULIN Éveline donne pouvoir à LALANDE Martine
POLLI Martine donne pouvoir à BOUCHET Jean-François

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	27	27	27	0

⋄⋄⋄

La pratique d'un fonds de concours est prévue à l'article L.5214-16 V du CGCT afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. Un fonds de concours peut être versé entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Vu la délibération n°2016-077 en date du 24 octobre 2016 portant sur le projet de santé ;

Vu la délibération n°2021-033 en date du 25 mai 2021 portant sur le projet de santé ;

Vu la délibération n°2023(12)12 en date du 06 décembre 2023 de la commune de Châtelus-Malvaleix ;

Par délibération de 2016 et 2021, Le Conseil communautaire s'est engagé à soutenir les communes de Bonnat et Châtelus-Malvaleix dans la réalisation de pôles de santé de proximité. La commune de Châtelus-Malvaleix sollicite un fonds de concours pour l'aménagement d'une partie de l'EPHAD pour créer son pôle de santé.

➤ **Considérant le tableau suivant :**

Aménagement d'un pôle santé, VRD et achats divers matériels			
Dépenses (€ HT)		Recettes	
Aménagement d'un pôle santé, places de stationnements et cheminement entre pôle santé et place PMR	148 841,01 €	DETR	83 220,18 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre	15 205,68 €	Région	33 288,07 €
Frais annexes	2 393,67 €		
Achat mobilier, matériel informatique, matériel médical	23 830,02 €	Fonds de concours CCPCM	36 881,06 €
		Commune de Châtelus-Malvaleix	36 881,07 €
TOTAL	190 270,38 €	TOTAL	190 270,38 €

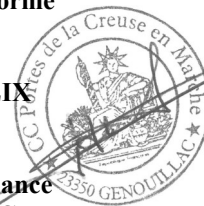
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ACCORDE le fonds de concours présenté ci-dessus,
- AUTORISE le Président à signer la convention nécessaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président,

Guy MARSALEIX

Le secrétaire de séance
Jean-François BOUCHET



AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-200041556-20231218-2023-082-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/01/2024